

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Cindy Jones, directrice générale et Greffière-trésorière

Que lors de la séance tenue le 2 septembre 2025, le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne, a adopté le « **règlement numéro 2025-02 visant à modifier le règlement de construction numéro 2008-03 de la municipalité** »;

Que ledit règlement numéro 2025-02 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 1^{er} octobre 2025;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2025-02 est entré en vigueur le 8 octobre 2025, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 8 octobre 2025;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2025-02 au bureau de la Municipalité du Canton de Melbourne, situé au 1257, Route 243, à Melbourne Canton durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À MELBOURNE CANTON, CE 10^{ÈME} JOUR D'OCTOBRE 2025



Cindy Jones, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière